

Communiqué Munci, 01.10.2009

[Site web des Assises du Numérique 2009](#)

Les assises du numérique 2009, 2eme édition, avaient lieu aujourd'hui à Paris-Dauphine.

Le Munci dénonce l'aspect élitiste et faussement représentatif de cet évènement, les représentants des utilisateurs et, surtout, des (véritables) « forces vives » de l'économie numérique étant largement sous-représentés (voire non-invités) à la différence des responsables publics, grandes entreprises et lobbies patronaux du secteur des TIC (dont la forte croissance depuis quelques années est aussi celle que l'on voudrait voir pour l'économie numérique...).

Au-delà de cet aspect, nous restons attentifs aux progrès réellement accomplis depuis l'annonce des 154 actions du plan France-Numérique 2012 lancé il y a 12 mois (le moins que l'on puisse dire est que ces "actions" (?) n'ont pas vraiment profité à [l'emploi IT](#) jusqu'ici)...

Enfin, c'est l'occasion pour le Munci de rappeler nos premières propositions en rapport avec le secteur du logiciel et la société de l'information.

1. Représentation des acteurs de l'économie numérique : peut mieux faire !

Rappelez-vous, c'était le 29 mai 2008 à Paris-Dauphine, jour du lancement des Assises du numérique sous la présidence d'Eric Besson, alors Secrétaire d'État au Développement de l'économie numérique : à la différence d'aujourd'hui, c'est-à-dire sous la présidence de Nathalie Kosciusko-Morizet, l'entrée était libre.

Un signe d'ouverture qui, néanmoins, n'avait pas caché une réalité plus contestable, à savoir celle de la représentation des intervenants :

50% de représentants politiques ou d'organismes d'Etat

20% de représentants des lobbies patronaux

10% de grands groupes français (*Sfr, Orange, Casino, Bull, Iliad*)

10% de grands groupes étrangers (*Microsoft, Ibm, HP, Intel, Ericsson*)

... les représentants des grands groupes étant pour la plupart les... **sponsors de l'évènement !**

A côté de tout ce beau monde :

... **10% de miettes pour les représentations d'associations et petites entreprises,**

...**aucun éditeur de logiciel français** sinon un seul représentant de start-up française,

...**aucune organisation de professionnels des TIC (hors organisations patronales,**

c'est-à-dire exclusivement représentatives de personnes morales) et utilisateurs, à l'exception des représentants du logiciel libre !

Avec les Assises du Numérique 2009, on prend (quasiment) [les mêmes et on recommence](#) :

Responsables politiques et organisme (para)publics : 45%

Syndicats et clubs patronaux : 25%

Grandes entreprises françaises : 12% (*en incluant l'entreprise « franco-indienne » Cap Gemini...*)

Grandes entreprises étrangères : 8% (*Hp, Intel, Lg, Toshiba*)

... **et en marge des « grands » :**

PME hi-tech françaises : 4%

Associations non patronales (...): 6% (*Quadrature du Net, Cercle des économistes, Acidd*)

Par conséquent :

▶ **Toujours aussi peu d'intervenants dans le secteur du logiciel et plus généralement de l'innovation hi-tech en France**

▶ **Aucune organisation représentative de personnes physiques (professionnels ou**

utilisateurs des TIC), comme si l'économie numérique n'était qu'une affaire de politiciens et de dirigeants...

2. Un accès à l'évènement profondément inégalitaire...

Même constatation du côté des [inscriptions](#) :

► D'un côté **l'inscription gratuite pour les dirigeants d'une RIBAMBELLE d'organisations patronales** directement liées aux TIC (ADEN, AFDEL, ALLIANCE-TICS, APROGED, BSA, FICOME, FIEEC, FFT, FNILL, GITEP, SFIB, SNJV, SYNTEC INFORMATIQUE...) ou plus généralistes (CGPME, UPA, CROISSANCE PLUS, FEVAD...), dirigeants qui, comme chacun sait, n'ont pas les moyens de se payer l'entrée à cet évènement...

► De l'autre, un **ticket d'entrée fixé à 90€** pour la plupart des personnes physiques et membres d'associations de personnes physiques (en dehors de l'AFUTT et de l'APRIL qui figurent parmi les exceptions chanceuses dans la catégorie ci-dessus...)

Certes, on pourra nous rétorquer que d'autres organisations patronales elles-mêmes liées aux TIC n'ont pas été invitées à l'évènement, parmi lesquelles : 3SCI, ACSEL, AFNET, ASIC, CEFTEC, GEICET, GESTE, RENAISSANCE NUMÉRIQUE, SEE...

Il est vrai que face à cette MULTITUDE d'associations et d'organisations patronales dans le secteur des TIC, dont le nombre est en forte CROISSANCE depuis quelques années (une croissance que l'on aimerait voir plutôt pour l'économie numérique...), il n'y avait probablement pas de place pour les TRÈS RARES représentants des « forces vives » (et utilisateurs) de l'économie numérique en France, c'est-à-dire les représentants des personnes physiques, professionnels (salariés, indépendants...) et TPE concrètement à l'œuvre dans les projets et les produits qui bâtissent la société de l'information, les logiciels et les systèmes d'information de nos entreprises, parmi lesquelles le Munci (ou encore le Cicf-Informatique) !

En ce qui nous concerne, n'ayant reçu aucune invitation, nous avons formulé (certes un peu tardivement...) une demande d'inscription afin de faire bénéficier nos membres d'une participation gratuite au même titre que les organisations pré-citées, mais nous n'avons même pas obtenu de réponse de politesse ! Naturellement, nous ne manquerons pas d'en informer ceux-ci...

Faut-il comprendre que le cabinet du Secrétariat d'État au Développement de l'économie numérique choisit essentiellement la "grande caste patronale" parmi ses petits amis et ignore totalement les autres (notamment ceux qui se montreraient un peu plus critiques... ou qui représentent davantage "les masses") ?

(au risque de nous écartier de notre neutralité politique, on peut d'ailleurs se demander si cette "stratégie de la division" - au sein de la société civile et du monde du travail en particulier - n'est pas celle de notre Gouvernement actuel de façon plus fréquente et assez générale...).

En conclusion, le fossé qui sépare la « France (numérique) d'en haut » de « celle d'en bas » s'est manifesté encore une fois de façon éclatante avec cette édition 2009 des Assises du Numérique. Vraiment, on attendait mieux de la part de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet...

3. Un premier bilan très attendu du plan France-Numérique 2012...

Au-delà de ces aspects (qui ont malgré tout une réelle importance « morale » pour des centaines de milliers de professionnels...), il sera intéressant de prendre connaissance des progrès accomplis depuis le lancement du [plan France Numérique 2012](#)...

Le Munci, après avoir été auditionné dans le cadre de ce plan, avait réagi dans l'article : [Réactions du Munci au Plan Besson "France Numérique 2012"](#).

Les actions suivantes, en particulier, que nous avons commentés dans cet article, avaient retenu toute notre attention :

Action n°100 : "Adapter les formations initiales aux besoins des entreprises".

Action N°101 : "Mettre en place, dans les universités, des cursus pour les jeunes diplômés et pour les professionnels, offrant un complément de formation pluridisciplinaire et professionnalisant orienté sur les métiers du logiciel et de l'Internet".

Action n°102 : "Mettre en place, dans les universités, des filières de formation tout au long de la vie dans le domaine des technologies numériques".

Action n°104 : "Mettre en place des "ambassadeurs du numérique pour les PME""

Action n°105 : "Mobiliser les réseaux d'appui aux entreprises pour indiquer aux TPE/PME les bonnes pratiques et les initier aux usages. 1 000 conseillers au numérique seront déployés à partir des réseaux d'appui aux entreprises (...)"

Action n°108 : "Soutenir le développement d'un réseau social de "webschool" sur l'ensemble du territoire fondé sur des initiatives personnelles et associatives, de formation aux usages des TIC par les utilisateurs."

Action n°138 : "Faciliter l'accès des PME innovantes du secteur du numérique aux marchés publics(...)"

Action n°139 : "Faciliter et renforcer les relations entre les PME innovantes du secteur du numérique et les grands comptes (...)"

... qu'en est-il un an après ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout ceci n'a pas vraiment profité à la croissance et, surtout, à l'emploi IT jusqu'ici... à lire à ce sujet : [Le chômage des informaticiens repart à la hausse](#) !

4. Industrie du logiciel et société de l'information : les premières propositions du Munci

Nous emboîtons le pas au Syntec Informatique (« [Pour le développement d'une industrie française du logiciel](#) ») et aux instigateurs du site [emprunt-national-2010.fr](#) (cf. [article 01net](#)) pour réitérer nos analyses et nos propositions suivantes.

La société de l'information exige une vision à long terme qui passe nécessairement par une approche à la fois plus attractive et plus protectrice de notre industrie du logiciel, par le développement de grands projets technologiques notamment européens (via des partenariats public-privé) mais aussi par les moyens d'aller vers une plus grande indépendance technologique dans le Vieux Continent.

L'Europe, en effet, doit faire preuve d'un bien plus grand réalisme économique vis-à-vis des « prédateurs » américains, et maintenant asiatiques, dont les acquisitions et prises de participation dans les sociétés IT européennes augmentent chaque année ([à lire](#)).

Les américains ont la mainmise sur les trois pans essentiels de la gestion de l'information : chercher, stocker, et afficher l'information, ce qui entraîne à terme des risques pour l'Europe, tout d'abord en matière de confidentialité et de sécurité de l'information, ensuite en termes d'impartialité de l'information. La compétitivité de nos entreprises est aussi étroitement liée à notre intelligence économique, laquelle dépend aussi des moyens employés.

Le [rapport Carayon de Juillet 2006](#) (voir aussi [Le député Carayon propose la création d'un Conseil de sécurité économique](#)), tombé dans l'oubli comme la plupart des rapports publics (on pourrait citer également le [\[Rapport\] du député Jean-Paul Charié sur la compétitivité numérique des entreprises](#) ainsi que le [\[Rapport\] L'économie de l'immatériel, la croissance de demain...](#)), a pourtant insisté d'une part sur la nécessité d'une industrie du logiciel - plus généralement de la hi-tech -

plus forte et plus indépendante au niveau européen, d'autre part sur le soutien à la compétitivité numérique des PME.

En ce qui concerne le logiciel, les 100 premières entreprises européennes du secteur (le « Truffle 100 ») représentent un chiffre d'affaires total inférieur à celui de Microsoft : 20,7 milliards d'euros contre 34,5 milliards d'euros. Sur les quinze premiers éditeurs mondiaux, un seul est européen (SAP), les quatorze autres sont américains.

L'Allemagne génère la moitié du chiffre d'affaires total du Truffle 100, devant le Royaume-Uni (20,6%), la France (14,7%).

Le logiciel français est en voie de satellisation, sa part dans l'industrie diminue à la faveur d'une tendance à la concentration qui voit chaque année nombre des acteurs français changer de nationalité.

Le Munci considère que l'aide au financement et le soutien à l'international sont des approches nécessaires mais insuffisantes pour le développement de notre industrie du logiciel.

Pour faire émerger des champions nationaux du logiciel et de l'Internet, aucune proposition ne doit être taboue :

- ▶ RECOMMANDATIONS d'achats (voire OBLIGATIONS par quotes-parts) auprès de l'ensemble des investisseurs publics (administrations, collectivités, entreprises (semi-)publiques...) et pour tous types d'investissements en TIC (logiciels, services, matériels...), en faveur des FOURNISSEURS FRANÇAIS et EUROPÉENS ainsi que des LOGICIELS LIBRES, prioritairement avant les fournisseurs EXTRA-EUROPEENS
- ▶ TVA RÉDUITE sur le logiciel (... uniquement français ou européen ? ... uniquement pour les PME ?)

A noter que cette demande de TVA réduite est également exprimée par les professionnels du secteur des biens et services culturels depuis une quinzaine d'années.

- ▶ Ajout du secteur du logiciel dans la liste des SECTEURS STRATÉGIQUES de l'économie française (loi « Breton » du 26 juillet 2005 et décret du 31 décembre 2005 définissant les secteurs stratégiques dans lesquels le gouvernement peut s'opposer à la prise de contrôle d'une entreprise française par un investisseur étranger)
- ▶ Création d'une PLATEFORME COLLABORATIVE, à forte valeur ajoutée, de l'industrie française du logiciel recensant les acteurs de la filière, leurs communications, les appels d'offres et les demandes (il s'agit d'ailleurs d'une idée initiée par la [DRIRE-IDF](#) pour la région Ile de France)

A ceux qui nous répondent que toute velléité de "patriotisme économique", ou "préférence européenne", serait sanctionnée en retour sur les marchés internationaux, nous répondons :

- ▶ que de nombreux pays (USA, Asie...) pratiquent déjà ce "patriotisme économique" avec leur propre industrie du logiciel plus ou moins discrètement (...)
- ▶ qu'il ne s'agit pas d'acheter non plus exclusivement français ou européen et que les commandes publiques ne représentent que 10 à 15% du marché
- ▶ que cela n'entraverait pas le développement de notre industrie du logiciel... dans les pays qui ne sont pas eux-mêmes exportateurs de logiciels !

Le plan France Numérique 2012 est par ailleurs très franco-français...

Nous pensons qu'il faudrait lancer un important programme de développement du numérique (décision 62 du [rapport Attali](#)) à l'échelon européen à travers :

- ▶ des PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES (des pôles de compétitivité européens ?) pour le développement de grands projets technologiques en Europe. Nous pensons notamment à un système d'exploitation européen basé sur Linux (les chinois, et bientôt les russes, ont déjà leur propre système d'exploitation) ainsi qu'à un moteur de recherche européen (par exemple à partir du moteur français Exalead, ou

Quaero).

De même, des fonds publics (ex. France Investissement) devraient favoriser la création de grands sites de e-commerce dans des domaines où la concurrence est devenue inexistante avec les sites US (ex. Ebay).

► la création d'une AGENCE EUROPÉENNE des TIC pour harmoniser et conseiller les politiques nationales en matière de développements et de choix technologiques, renforcer les normes, règles interprofessionnelles et services labellisés en matière de sécurité, qualité et interopérabilité au niveau européen (décision 54 du [rapport Attali](#)), mais aussi promouvoir la participation d'un plus grand nombre d'experts européens auprès des ORGANISMES INTERNATIONAUX de normalisation (W3C, IETF, ICANN, OASIS...)